

# Bibliographie

---

*Manuel de procédure pénale*, par M. FRANCHIMONT, A. JACOBS et A. MASSET, 4<sup>e</sup> éd., Bruxelles, Larcier, 2012, 1603 p.

Juin 2012, vient de paraître, la quatrième édition du *Manuel de procédure pénale* des professeurs Michel Franchimont, Ann Jacobs et Adrien Masset.

Fidèle aux éditions précédentes, la structure de l'ouvrage comprend une introduction générale et cinq parties.

Dans l'introduction générale, les auteurs définissent la procédure pénale, distinguent celle-ci de la procédure civile, décrivent les impératifs (le collectif et l'individuel) qu'elle doit prendre en compte et dressent un aperçu historique de la justice pénale.

La première partie s'intéresse, avec minutie, à l'action publique et à l'action civile. L'analyse se développe autour de la description des notions, de leurs sujets (actifs et passifs), de leur exercice et de leur mort (extinction et, éventuellement, irrecevabilité). Les droits des victimes sont également abordés.

La deuxième partie est consacrée au procès pénal et comporte désormais cinq titres :

- la médiation réparatrice : notion, personnes visées, principes généraux, mise en œuvre et effets ;
- l'information préliminaire : principes généraux, modes de connaissance des infractions, police judiciaire, modalités de l'information, droits des parties au cours de l'information, information en cas de flagrance, clôture de l'information, considérations sur l'information préliminaire, information dans le Code de procédure pénale en projet ;
- l'instruction préparatoire : principes généraux, juge d'instruction, modalités de l'instruction, contrôle de l'instruction : les juridictions de l'instruction, détention préventive ;
- le jugement et les juridictions de jugement ;
- les voies de recours : notions générales, opposition, appel, pourvoi en cassation et rétractation.

La troisième partie a pour objet les règles fondamentales de la procédure pénale et examine, à ce titre, l'autorité de la chose jugée, la preuve, l'emploi des langues en matière répressive et les droits de la défense à l'aune de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Relative aux procédures particulières, la quatrième partie en étudie neuf : la mise en jugement des magistrats et de quelques fonctionnaires, les délits d'audience,

le règlement de juges, le renvoi d'un tribunal à un autre, la récusation, la prise à partie, la révision, la réouverture de la procédure et les aspects procéduraux de la loi de défense sociale.

Quant à la dernière partie, elle s'intitule « aspects internationaux de la procédure pénale belge ». Outre les notions de droit pénal international et de droit international pénal, les auteurs analysent ici la collaboration internationale en matière pénale et les règles de droit pénal international belge.

Le *Manuel* est à jour au 31 janvier 2012. En trois années, il s'est enrichi de 141 pages (soit, au total, 1.603 pages). Comme par le passé, l'essentiel, pour ne pas dire l'essence, de la matière, y compris dans ses aspects internationaux, s'y retrouve sans faille. Ainsi que l'écrivent les auteurs dans l'avant-propos, chaque nouvelle édition « est l'occasion de s'arrêter un moment sur les grandes évolutions de la procédure pénale belge et de s'interroger sur leurs enjeux et leur pertinence ». Pour la nouvelle édition, les auteurs pointent tout particulièrement la transfiguration de la transaction pénale et la révolution Salduz. Les autres « nouveautés », législatives, jurisprudentielles et doctrinales, s'y retrouvent tout autant et parsèment l'ensemble de l'ouvrage.

L'image de marque du *Manuel* est, et on s'en réjouira, perpétuée : une analyse claire et précise (malgré le maquis que forme le droit contemporain de la procédure pénale), synthétique (malgré l'abondance de la matière), conceptuelle et pragmatique (les auteurs sont issus du monde universitaire et/ou de l'avocature ; on rappellera également qu'une des plus importantes réformes de la procédure pénale est issue des travaux de la commission présidée par le professeur Franchimont et est désignée, en pratique, sous la dénomination « réforme Franchimont » ou « loi Franchimont », sans omettre le rôle joué par cette commission dans le projet de Code de procédure pénale), explicative, substantielle et pénétrante (et non simplement descriptive), riche en précieuses références parfaitement à jour (permettant par là même de poursuivre la recherche dans les cas où cela s'avérerait nécessaire).

Autre image de marque, non négligeable : une présentation matérielle particulièrement soignée, aérée et agréable, couronnée par une table des matières détaillée et un index thématique efficace.

Il n'est point besoin d'être grand devin pour affirmer que la nouvelle édition fera autant autorité sur la matière que les précédentes, et qu'elle continuera à alimenter ceux qui se professionnalisent, tâche perpétuellement en cours, et ceux qui, en Belgique ou à l'étranger, souhaitent se familiariser au droit belge de la procédure pénale.